

Yvetot, 16 Octobre 2008.

**Objet : Règlement REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques).**

Cher Client,

Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 07 de l'application de REACH, le Groupe Hafa se positionne comme « utilisateur en aval » par rapport à cette nouvelle réglementation. Son rôle est de répondre à ces nouvelles exigences, dès maintenant, en étroite coopération avec ses clients et ses fournisseurs, dans le but d'améliorer la protection des salariés, des consommateurs et celle de l'environnement.

C'est pour ces raisons que nous avons mis en place un plan d'action au sein de notre groupe.

**Actions en cours et planifiées jusqu'en novembre 2008:**

1. Intégrer REACH dans les processus clés de l'entreprise (achats, approvisionnement, technique, maîtrise des documents, veille réglementaire),
2. Réaliser un inventaire détaillé des matières premières contenant des substances soumises à l'enregistrement,
3. Interroger nos fournisseurs sur le risque de substitution ou disparition des substances dans les préparations composant les matières premières concernées,
4. Collecter des informations nécessaires auprès de nos fournisseurs pour compléter l'inventaire, mais également auprès de nos clients (utilisation finale),
5. Vérifier la prise en compte des conditions d'utilisation des substances jusqu'à l'utilisateur final, par les fabricants/importateurs.

**Actions ultérieures:**

Effectivement, cela risque de prendre du temps puisque chaque fournisseur devra à son tour, mettre en application la même procédure envers ses fournisseurs et cela peut entraîner, par conséquent, une réaction en chaîne.

6. Exploiter les données afin de mettre à jour notre documentation (FDS, étiquetage) et intégrer des usages déconseillés, des scénarios d'exposition...
7. Mise en place d'un processus de management des FDS et des documents (en interne) pour évaluer les risques pour la santé et l'environnement,
8. Informer et/ou mettre à disposition les informations utiles à nos clients.

Aujourd'hui:

Afin d'éviter tout impact sur nos procédés de fabrication et nos produits, nous collaborons avec nos fournisseurs pour garantir la disponibilité de nos matières premières.

Nous pouvons vous confirmer qu'actuellement nous n'envisageons pas de reformuler ou d'arrêter la fourniture d'aucun des produits que nous vous fournissons, car pour le moment tous nos fournisseurs se sont engagés à effectuer le pré-enregistrement.

Mais dans l'avancement du projet, on se trouvera peut-être dans l'obligation de s'adapter en fonction des décisions finales de nos fournisseurs, auquel cas, nous vous en informerions dans les plus brefs délais.

Notre attente par rapport à nos clients :

Etant donné l'ampleur des actions engagées, vous comprendrez que nous ne pouvons pas répondre de manière spécifique à vos questionnaires ou à vos produits.

Cependant, nous avons besoin de certaines informations vous concernant comme : les utilisations faites de nos produits.

Or dans le cadre de REACH, l'information sur « l'utilisation » devra être fournie soit par le responsable de l'enregistrement de la substance, soit par l'utilisateur en aval. Dans le cas où une application des produits que nous vous fournissons n'est pas prévue ou préconisée dans notre documentation, nous vous demandons de nous en informer, dans la mesure du possible. Sinon, il sera difficile d'appréhender les risques potentiels liés à l'exposition de l'homme et de l'environnement dans votre mode d'utilisation, au risque qu'elle ne soit pas prise en compte.

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos meilleures salutations.

HAFSA - France

Correspondante REACH : Myriam COLLIAUX

Tél : 02.35.56.18.85

Fax : 02.35.9620.13

Mail : mcolliaux@hafsa.org